

Extraits du compte-rendu de la séance du 14 octobre 2004

■ **PRESENTATION PAR LA DIRECTION REGIONALE DE L'EQUIPEMENT DE L'ETUDE SUR LES ALTERNATIVES POSSIBLES AU PROJET D'AUTOROUTE A103** (voir pages 6 et 7).

■ **DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL ET NOMINATION DE M. ROMÉ.**

Madame Bertero, élue sur la liste « POUR NEUILLY-SUR-MARNE, ENSEMBLE CÔTÉ CŒUR » a démissionné de son mandat de conseillère municipale par courrier en date du 1^{er} octobre.

Monsieur Romé, 37^{ème} sur la même liste, se trouve donc élu au Conseil Municipal.

Monsieur Romé succèdera à Madame Bertero au sein des différentes commissions municipales.

Unanimité

■ **DECISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET COMMUNE – EXERCICE 2004.**

Compte-tenu des sommes déjà encaissées depuis le début de l'année sur l'ensemble des droits de mutation, il est proposé d'inscrire 300.000 € en recettes et en dépenses de fonctionnement et d'investissement.

214.700 € seront utilisés pour financer en partie des récentes créations de postes.

Unanimité

■ **ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER SITUÉ 13/15 RUE DU DOCTEUR PENEAU.**

Unanimité

■ **ATTRIBUTION DES MARCHES RELATIFS A L'APPEL D'OFFRES POUR LA CREATION DE LA MAISON DES SERVICES PUBLICS.**

Le premier appel d'offres relatif à la création de la maison des services publics avait été déclaré sans suite face à l'insuffisance des candidatures. Après quelques modifications pour améliorer le dossier de consultation une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert a été relancée.

Une seule candidature a été reçue pour le lot 2 (Serrurerie – Métallerie – Fermeture). La commission d'appel d'offres a décidé de déclarer ce lot infructueux et d'attribuer les autres lots.

Le montant global de l'opération est évalué à 844 230 € TTC.

Unanimité

■ **APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LES TRAVAUX DE DEMOLITION, REMBLAIS, TERRASSEMENTS, DESAMIANTAGE ET ELIMINATION DU PLOMB.**

Pour : 38

■ **DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR L'AMENAGEMENT D'UN ESPACE NUMERIQUE-CYBERBASE.**

Pour : 38

■ **DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL ET**

AU CONSEIL GENERAL POUR L'AMENAGEMENT DE STUDIOS D'ENREGISTREMENT-CONSERVATOIRE DE MUSIQUE.

Unanimité

■ **TARIFS ET GRILLE SOCIALE DES SEJOURS DE VACANCES AU CLUB ACCUEIL DES BORDS DE MARNE.**

La participation proposée varie de 10,85 € à 24,75 € par jour selon le barème de ressources.

Unanimité

■ **TARIFS ET GRILLES SOCIALES DES CLASSES TRANSPLANTEES ET VACANCES D'HIVER.**

Classes de neige à Ancelle (Hautes-Alpes)

Un marché a été signé avec l'association CAP ORION pour l'organisation de classes de neige à Ancelle (Hautes-Alpes). Elles accueilleront 4 classes de cours moyen d'une durée de 15 jours.

Il est proposé de fixer la participation familiale d'après le barème de ressources, de 8,25 € à 26,15 € par jour.

Classes de mer à Tréveneuc (Côtes d'Armor)

Un marché a été signé avec l'association ANAS pour l'organisation de classes de mer (15 jours) à Tréveneuc dans les Côtes d'Armor en faveur des classes de cours moyen.

La participation familiale varie de 7,30 € à 25,10 € par jour.

Vacances d'hiver à Ritolas (Hautes-Alpes)

L'association CAP ORION propose un séjour de 7 jours à Ritolas où elle accueillera un groupe de 10 à 30 enfants âgés de 8 à 12 ans et à Ancelle en faveur de 10 à 30 enfants de 13 à moins de 16 ans.

Le tarif est fixé, pour le séjour, de 154,35 € à 364 €.

Unanimité

■ **RETRAIT DE LA COMMUNE DU SYNDICAT SAECOMMA.**

Le SAECOMMA (syndicat regroupant les villes de Gagny, Gournay, Neuilly-Plaisance et Noisy-le-Grand) a ainsi permis le financement du lycée de Gagny et du lycée Cugnot à Neuilly-sur-Marne. Les emprunts concernant ces opérations ont respectivement été remboursés en 1997 et 2003.

Les activités du syndicat se résument aujourd'hui aux enquêtes d'hygiène et de salubrité et à la recherche et l'enlèvement des animaux errants ou morts.

La participation de la ville au syndicat s'élevait à 24 753 € en 2002, 29 041 € en 2003 et à 34 409 € en 2004.

Il est proposé aujourd'hui de reprendre en direct les missions assurées par le SAECOMMA. La commune pourra souscrire directement les contrats nécessaires au ramassage des animaux errants. La création d'un poste au service urbanisme est proposée afin de prendre en charge les enquêtes d'hygiène et de salubrité. Ce poste se justifie également par l'obligation issue de la loi d'août 2004 sur les libertés et responsabilités locales de reprendre l'instruction des permis de construire actuellement assurée par la DDE. Le coût annuel d'un tel poste est de 32 000 €.

Unanimité

La prochaine réunion aura lieu le 25 novembre à 21 h